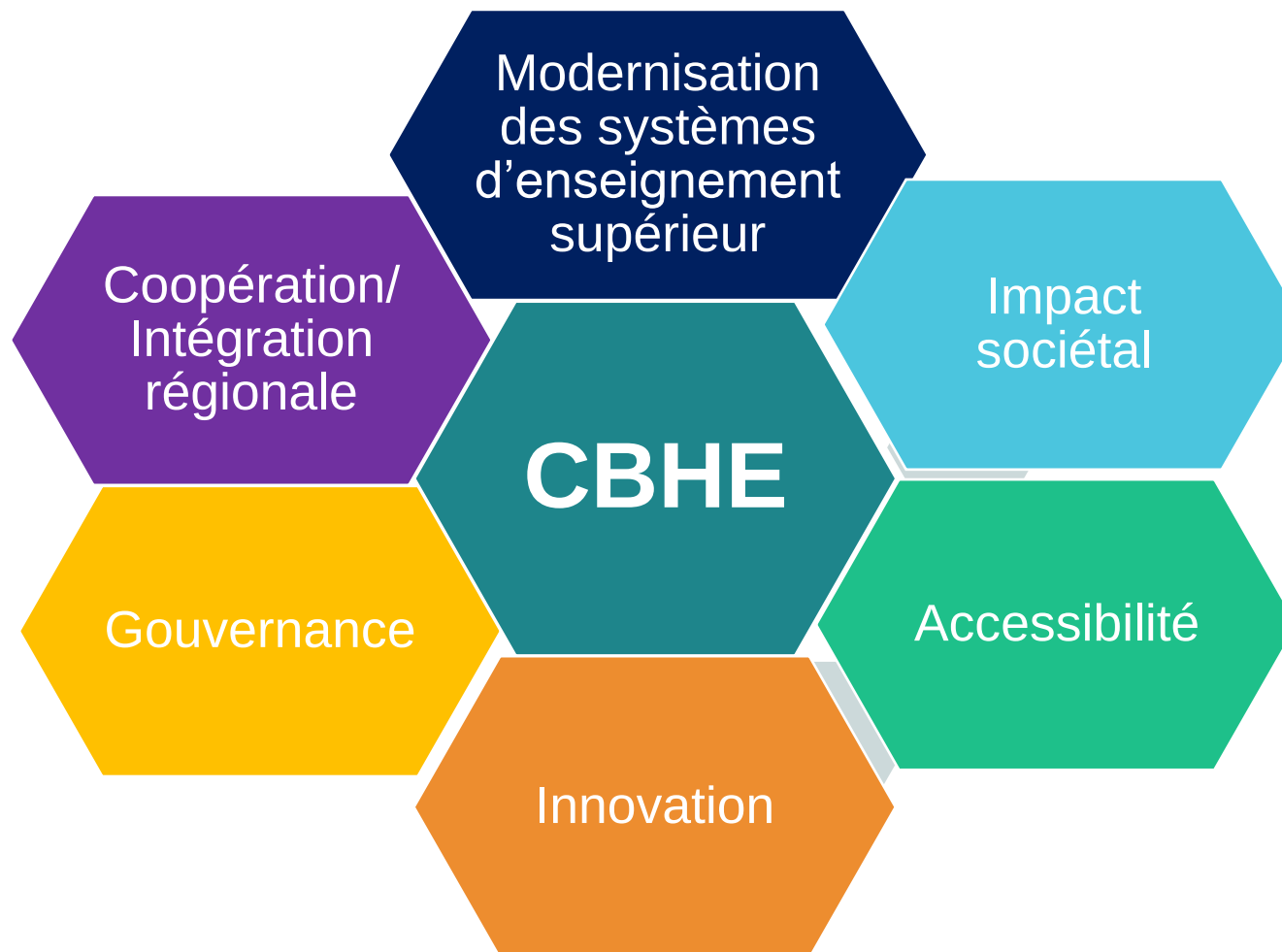




Erasmus + Renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur (CBHE)

Agence Exécutive Européenne pour l'Éducation et la Culture
(EACEA)

Objectifs



Objet



Accent sur les
besoins
des pays tiers non
associés au programme E+

Ciblage des **priorités**
des pays tiers non
associés au programme E+ et
correspondant aux priorités de
l'UE

Maximiser les
bénéfices
pour les pays tiers
non associés au programme
E+

Régions admissibles pour l'action CBHE

Balkans occidentaux (région 1)	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo*, Monténégro
Voisinage oriental (région 2)	Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie, Ukraine*
Pays du sud de la Méditerranée (région 3)	Algérie, Égypte, Israël*, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine*, Syrie**, Tunisie
Asie (région 5a)	Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Viêt Nam
Asie centrale (région 6)	Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan
Moyen-Orient (région 7a)	Iran, Iraq et Yémen
Pacifique (région 8a)	Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu
Afrique subsaharienne (région 9)	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République Centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe
Amérique latine (région 10)	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela
Caraïbes (région 11)	Antigua- & Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinidad-Tobago

* Tel que défini dans le Guide du Programme E+.

** exception: Les organisations de Syrie ne sont pas autorisées à participer au volet 3



European
Commission

Principales caractéristiques de l'action CBHE

Trois volets

• Différents types de soutien

Priorités

• 5 EU + contexte national et régional

Système budgétaire

• Montant forfaitaire Type II

Publication

• FTOP

Principales priorités

Pacte vert

Régions: 1, 2, 3, 5a, 6, 7a, 8a, 9, 10, 11

Transformation numérique

Régions: 1, 2, 3, 5a, 9 et 10

Intégration des migrants

Régions: 1, 2, 3, 9

Gouvernance, paix, sécurité et développement humain

Régions: 1, 2, 3, 5a, 9, 10, 11

Croissance et emplois durables

Régions: 1, 2, 3, 5a, 6, 7a, 8a, 9, 10, 11

Priorités générales — exemples de thèmes

Le pacte vert

- défis environnementaux
- biodiversité
- chaînes de valeur agroalimentaires
- sensibilisation au changement climatique, durabilité et résilience
- énergie verte et efficace
- transports durables

La transformation numérique

- technologie numérique
- numérisation des entreprises
- l'économie numérique
- l'intelligence artificielle
- compétences numériques et pédagogie
- enseignement à distance

Intégration des migrants

- accès des migrants à l'éducation
- reconnaissance des diplômes et des qualifications
- soutien au développement académique, social, physique et psychologique

Gouvernance, paix, sécurité et développement humain

- santé et bien-être
- les politiques publiques
- protection des droits de l'homme
- paix et sécurité
- respect de la diversité
- tolérance
- égalité hommes-femmes

Croissance et emplois durables

- entrepreneuriat
- utilisation des compétences STEAM
- prévenir la fuite des cerveaux
- liens avec le marché du travail
- lutter contre le décrochage scolaire

Priorités générales — exemple de projets

- **HOST-EG** — Promouvoir la croissance durable et l'emploi en renforçant les capacités de l'enseignement supérieur en matière de gestion de l'hôtellerie et du tourisme en Guinée équatoriale

Croissance et emplois durables

- **DigiGrad Africa** — Internationalisation et numérisation de la formation et de la recherche des diplômés pour la réalisation des objectifs de développement régionaux et mondiaux de l'Afrique

La transformation numérique

- **CHAIN** — Coopération pour les nids d'innovation agricole holistiques en Afrique subsaharienne

Le pacte vert

- **ANSWER** - Favoriser l'inclusion des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur au Rwanda

Intégration des migrants

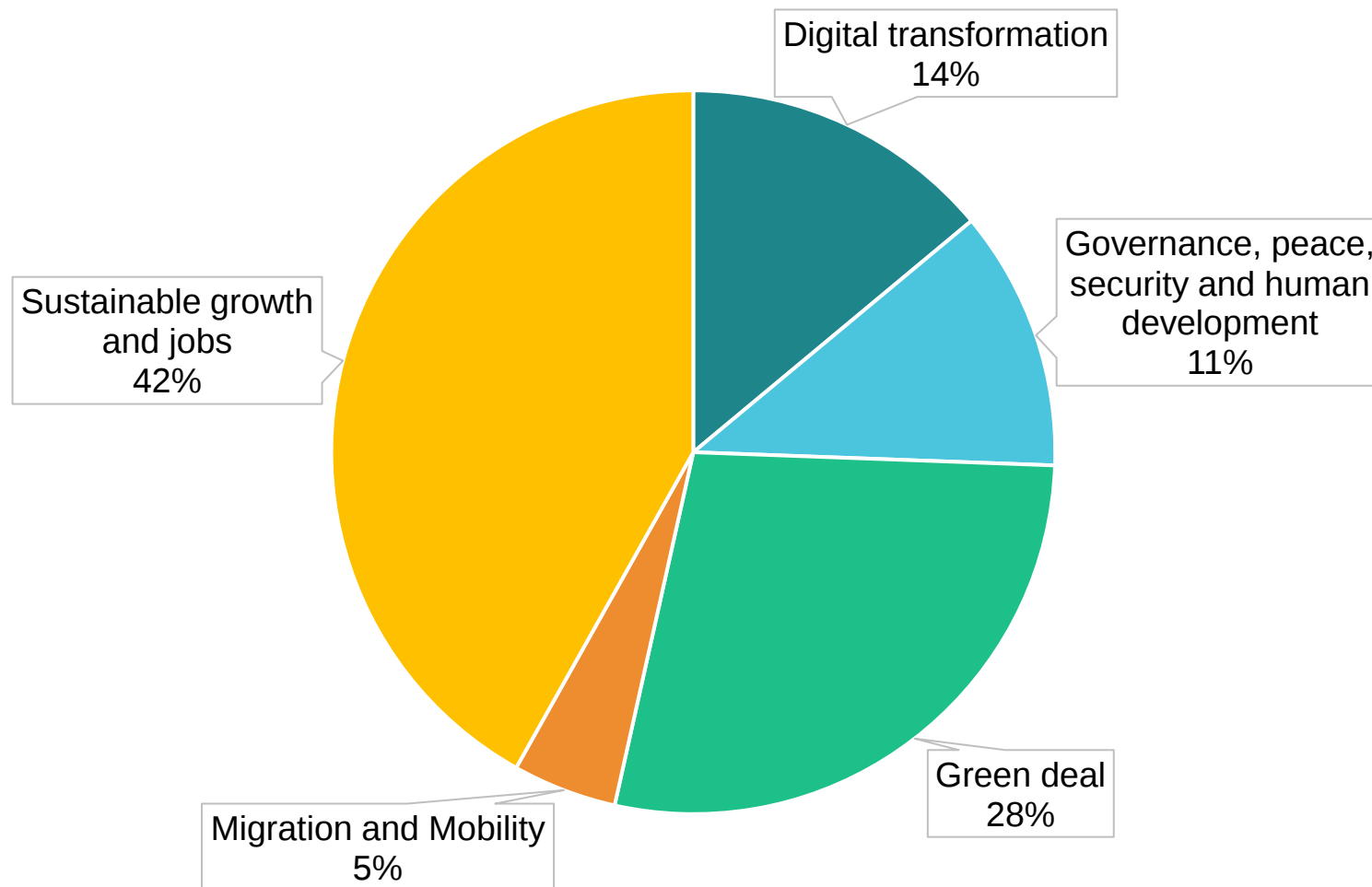
- **eMAMA** — Développement d'un programme de formation post-diplômés pour la santé mentale maternelle en Afrique subsaharienne

Gouvernance, paix, sécurité et développement humain

[Funding & tenders \(europa.eu\)](https://europea.eu)

[Search | Erasmus+ \(europa.eu\)](https://europea.eu)

L'Afrique subsaharienne dans 2023 projets sélectionnés — domaines thématiques



Trois types de projets CBHE

Les projets nationaux	Projets plurinationaux régionaux	Projets plurinationaux trans-régionaux
EES d' <u>un</u> pays tiers non associé au programme Erasmus+	EES de <u>plusieurs pays</u> non associés au programme Erasmus+ dans <u>une même région</u>	EES de pays non associés au programme Erasmus+ appartenant à <u>plusieurs régions</u>
- Au moins 2 États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme Erasmus+. Parmi eux, chaque pays participant doit associer au moins 1 EES. - Pour les pays tiers non associés à la participation au programme Erasmus +, des critères d'éligibilité spécifiques doivent être vérifiés dans le guide du programme (par région, volet et type de projet).		

Trois volets:

Volet 1:

Favoriser l'accès à la coopération dans l'enseignement supérieur

- Les projets peuvent durer 24 ou 36 mois.
- Financement compris entre 200 000 EUR et 400 000 EUR par projet

Volet 2: Partenariats pour la transformation de l'enseignement supérieur

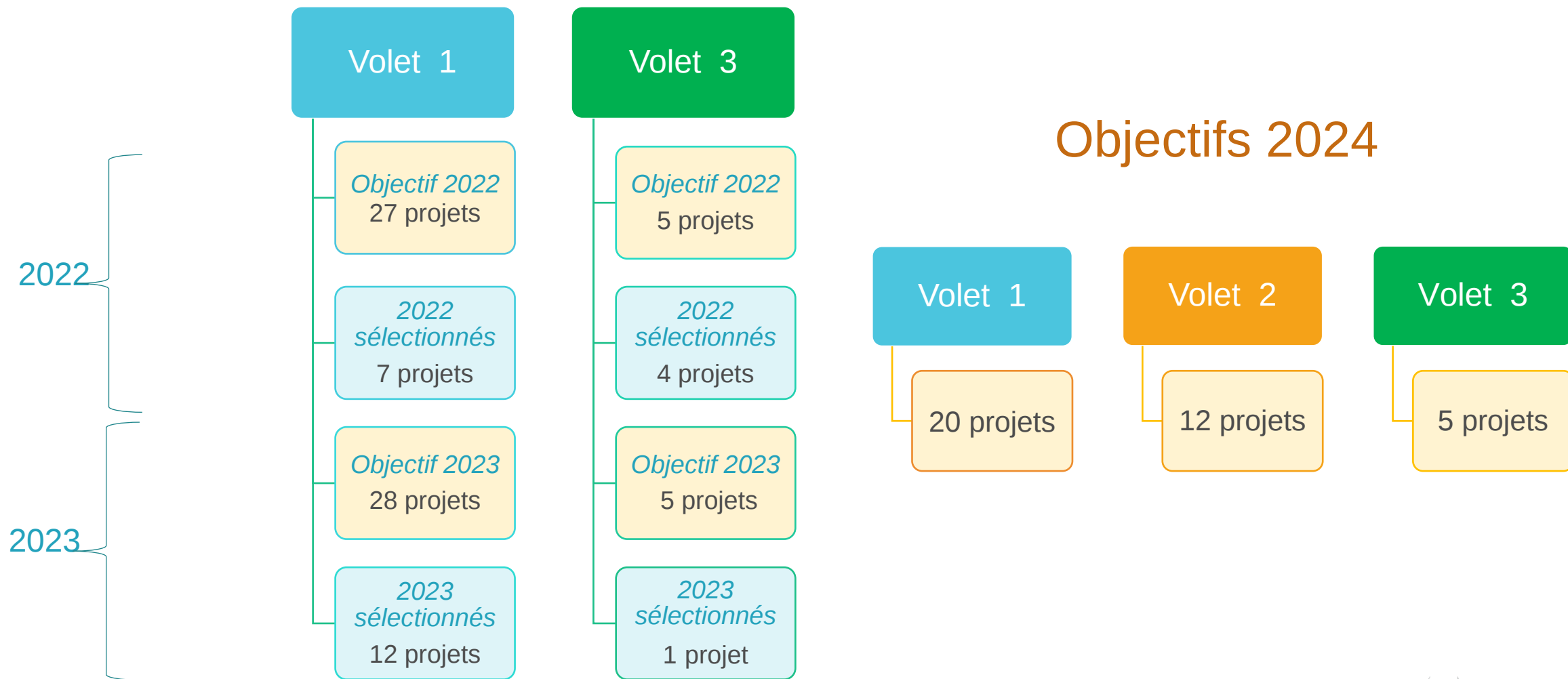
- Les projets peuvent durer 24 ou 36 mois.
- Financement compris entre 400 000 EUR et 800 000 EUR par projet

Volet 3:

Projets de réforme structurelle

- Les projets peuvent durer 36 ou 48 mois.
- Financement compris entre 600 000 EUR et 1 000 000 EUR par projet
- Participation obligatoire du Ministère

L'Afrique subsaharienne dans les projets sélectionnés (2022 et 2023)



Volet 1. Favoriser l'accès à la coopération dans l'enseignement supérieur



Groupes cibles

Établissements d'enseignement supérieur des pays les moins avancés

EES situés dans des régions reculées

Nouveaux dans le programme E+ ou moins expérimentés

Les personnes moins favorisées.

Renforcer les capacités de gestion ou d'administration

Réforme et modernisation de la gouvernance universitaire

Bureaux de relations internationales

Assurance qualité;

Capacité (mobilité, évaluation, planification, etc.)

Garantir une éducation pertinente et de qualité

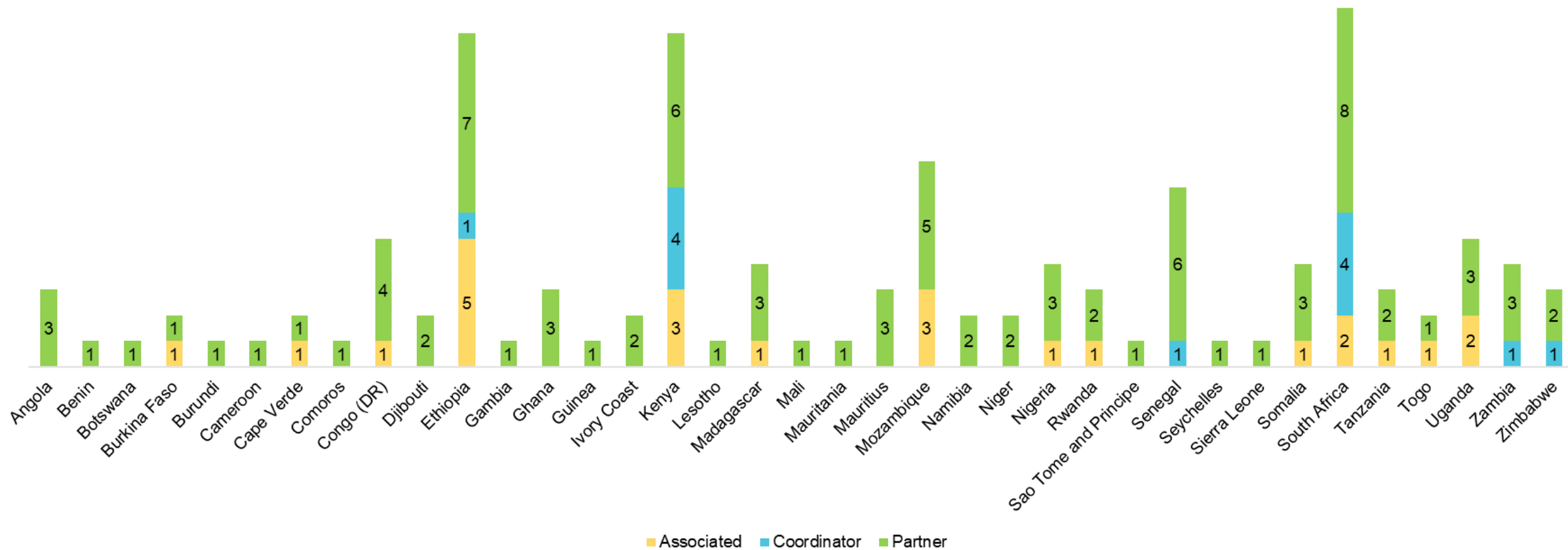
mettre en place des **modules ou programmes** d'études, ou des orientations techniques ou professionnelles pour les programmes

développer **les capacités des étudiants et du personnel universitaire** de troisième cycle et promouvoir la mobilité des étudiants et/ou du personnel de troisième cycle

mise en œuvre de **cours de formation pour le personnel des EES**

Améliorer l'**accessibilité** des personnes moins favorisées

L'Afrique subsaharienne dans 2023 projets sélectionnés — participation des pays



Volet 2. Partenariats pour la transformation dans l'enseignement supérieur



Groupes cibles

Établissements d'enseignement supérieur

Acteurs locaux ayant un lien avec l'industrie et les secteurs d'activité

Individus: étudiants, personnel, apprenants en général

Organismes responsables de l'enseignement supérieur aux niveaux local et national

L'innovation dans l'enseignement supérieur

Conception de programmes d'études innovants

Méthodes d'apprentissage et d'enseignement innovantes

Engagement actif auprès du monde des entreprises et de la recherche

Promouvoir les réformes des établissements d'enseignement supérieur (EES)

Introduction de réformes de type Bologne au niveau institutionnel

Réforme des systèmes et structures de gouvernance et de gestion au niveau institutionnel

Volet 3. Projets de réforme structurelle

Promouvoir les réformes et l'innovation du système d'enseignement supérieur



Groupes cibles

Établissements d'enseignement supérieur

Ministère national de l'enseignement supérieur

Instituts de recherche

Autres autorités et parties prenantes concernées dans le domaine de l'enseignement supérieur

Apprentissage mutuel entre les autorités publiques des pays concernés

Promouvoir des systèmes d'enseignement supérieur inclusifs

Renforcer les capacités des organismes chargés de l'enseignement supérieur

Recenser les synergies avec les initiatives en cours dans l'UE

Favoriser l'appropriation nationale

Élaboration efficiente et efficace des politiques

Encourager des stratégies régionales communes dans l'enseignement supérieur

Introduction de mécanismes de financement

Nouveautés de l'appel à propositions 2024

Réduction n° de pages de la proposition (max. 70 pages pour la partie B)

Critères d'éligibilité

Budget spécifique pour les propositions trans-régionales

Approche pour la consultation des Délégations de l'U.E.

Qui peut participer?

Qui peut postuler en tant que coordinateur?

- Établissements d'enseignement supérieur (EES) ou organisations d'EES
- Le demandeur doit être établi dans un État membre de l'UE ou un pays tiers associé au programme Erasmus+ ou dans un pays tiers éligible non associé au programme Erasmus+.
- Le demandeur introduit une demande au nom de toutes les organisations participant à la proposition

Qui peut participer en tant que partenaire?

- Les organisations ou institutions actives sur le marché du travail ou dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse peuvent également y participer, mais pas en qualité de coordinateur.

Les règles spécifiques par région, par volet et par type de projet doivent être vérifiées.

Composition minimale du partenariat (1)

Projets nationaux (ouverts uniquement pour les régions 2, 3, 5a, 6, 7a, 8a, 9)

•Volet 1 et volet 2

- **au moins 2** États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme
 - chacun de ces pays doit associer **au moins 1 EES**.
- **seulement 1** pays tiers éligibles non associés au programme
 - impliquant **au moins 2 EES***

Exception: Dans les pays tiers non associés au programme où le nombre d'EES reconnus par les autorités nationales compétentes est inférieur à 5 dans l'ensemble du pays, ou dans les cas où un seul établissement représente plus de 50% de la population étudiante totale du pays, les demandes ne comptant qu'un EES de ces pays seront acceptées.

Composition minimale du partenariat (2)

Projets plurinationaux (ouverts à toutes les régions éligibles)

•Volet 1 et volet 2

- **au moins 2** États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme
 - chacun de ces pays doit associer **au moins 1 EES**.
- **au moins 2** pays tiers éligibles non associés au programme
 - chacun de ces pays doit associer **au moins 2 EES***

Exception: Dans les pays tiers non associés au programme où le nombre d'EES reconnus par les autorités nationales compétentes est inférieur à 5 dans l'ensemble du pays, ou dans les cas où un seul établissement représente plus de 50% de la population étudiante totale du pays, les demandes ne comptant qu'un EES de ces pays seront acceptées.

Composition minimale du partenariat (3)

Volet 3

- **au moins 2** États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme
 - chacun de ces pays doit associer **au moins 1 EES**.

Projets nationaux (ouverts à toutes les régions éligibles)

- **seulement 1** pays tiers éligible non associé au programme

Projets plurinationaux (ouverts à toutes les régions éligibles)

- **au moins 2** pays tiers éligibles non associés au programme
- ❖ **chaque** pays tiers éligible participant non associé au programme doit inclure:
 - **au moins 2 EES***
 - Autorité **nationale compétente** (ex: Ministère) chargée de l'enseignement supérieur

Exception: Dans les pays tiers non associés au programme où le nombre d'EES reconnus par les autorités nationales compétentes est inférieur à 5 dans l'ensemble du pays, ou dans les cas où un seul établissement représente plus de 50% de la population étudiante totale du pays, les demandes ne comptant qu'un EES de ces pays seront acceptées.



Budget indicatif disponible pour CBHE 2024 et nombre de projets (FTOP)

Régions	Budget indicatif CBHE 2024	Volet 1	Nombre indicatif de projets	Volet 2	Nombre indicatif de projets	Volet 3	Nombre indicatif de projets
Région 1Balkans occidentaux	11.613.668	4.593.668	11	4.320.000	5	2.700.000	2
Région 2Voisinage Est	12.666.143	4.926.143	12	5.040.000	6	2.700.000	2
Région 3Pays du sud de la Méditerranée	7.984.883	4.104.883	10	2.880.000	3	1.000.000	1
Région 5a	17.789.182	3.749.182	9	12.240.000	15	1.800.000	1
Région 6L'Asie centrale	4.923.200	1.043.200	2	2.880.000	3	1.000.000	1
Région 7a	720.000	720.000	1				
Région 8a	400.000	400.000	1				
Région 9Afrique subsaharienne	22.790.669	8.210.669	20	10.080.000	12	4.500.000	4
Région 10L'Amérique latine	8.667.780	927.780	2	5.940.000	7	1.800.000	1
Région 11Caraïbes	720.000	720.000	1				
Budget indicatif 2024 de la CBHE et nombre de projets à financer (national/régional)	88.275.525	29.395.525	69	43.380.000	51	15.500.000	12
Budget indicatif 2024 de la CBHE et nombre de projets à financer (transrégional)	9.541.725	12 propositions					
Budget indicatif 2024 de la CBHE	97.817.250	144 propositions					

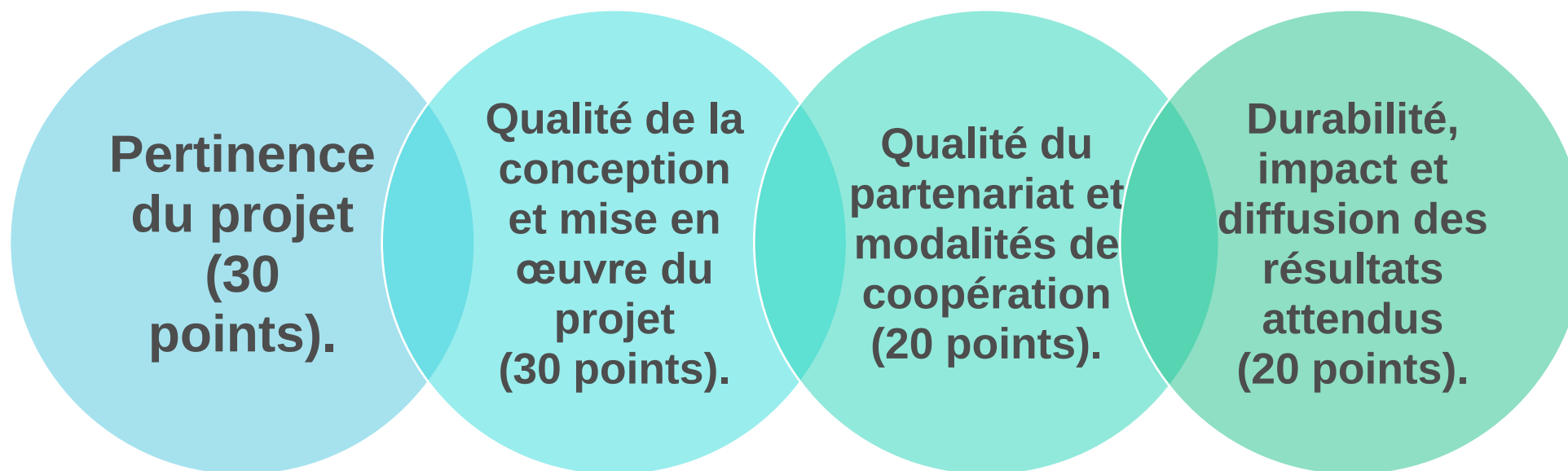
Montant forfaitaire II: approche et principes de base

Les demandeurs doivent définir **des lots de travail** et une **estimation détaillée des coûts** pour chaque lot de travail par bénéficiaire.

Les évaluateurs **évaluent les détails des coûts au cours de l'évaluation** et formulent des recommandations si nécessaire.

Sur cette base, la subvention de l'UE est fixée et prends la forme d'un **montant forfaitaire marqué dans la convention de financement**.

Critères d'attribution



- Les propositions doivent obtenir **au moins 60/100 points** au total à sélectionner.
- **Au moins la moitié du nombre maximal de points** pour chaque critère d'attribution
- Des considérations supplémentaires s'appliquent pour déterminer la priorité entre les propositions ayant obtenu une note égale

Critères d'attribution

Pertinence du projet

Objet

- Présente un intérêt pour les objectifs et les activités de l'action CBHE et les spécificités du volet choisi,
- Une réponse adéquate aux besoins actuels du/des pays ou région(s) cible(s) et des groupes cibles,
- La proposition répond pleinement à une des 5 grandes priorités de l'UE.

Objectifs

- Etablis sur la base d'une analyse solide des besoins; clairement définies, spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes,
- Ils portent sur des questions concernant les organisations participantes et les stratégies de développement pour l'enseignement supérieur dans les pays tiers éligibles non associés au programme.

Lien avec la politique et les initiatives de l'UE

- La proposition tient compte et renforce la complémentarité/les synergies avec d'autres interventions financées par l'UE ou par d'autres entités.

Valeur ajoutée européenne

- La proposition démontre que des résultats similaires ne pourraient être obtenus sans la coopération des EES des États membres de l'UE ou des pays tiers associés au programme et sans le financement de l'UE.

Critères d'attribution

Qualité de la conception du projet et de sa mise en œuvre

Cohérence

- Cohérence entre les objectifs du projet, la méthodologie, les activités et le budget proposé,
- Ensemble cohérent et complet d'activités appropriées pour répondre aux besoins recensés et obtenir les résultats escomptés.

Méthodologie

- La logique d'intervention (MCL) est de bonne qualité, les réalisations et résultats prévus sont cohérents et réalisables, et les hypothèses et risques principaux ont été clairement définis.

Plan de travail

- La qualité et l'efficacité du plan de travail sont conformes à leurs objectifs et aux livrables à réaliser,
- La relation entre les ressources et les résultats attendus est adéquate et le plan de travail est réaliste, avec des activités bien définies, des calendriers précis, des étapes claires dans les réalisations attendues.

Budget

- Le rapport coût-efficacité et les ressources financières sont appropriées pour une mise en œuvre réussie du projet,
- Le budget prévisionnel n'est ni surestimé, ni sous-estimé.

Contrôle qualité

- Les mesures de contrôle (évaluation continue de la qualité, examens par les pairs, activités d'évaluation comparative, mesures d'atténuation, etc.) et les indicateurs de qualité garantissent une mise en œuvre du projet de grande qualité.

Environnement durable

- Le projet est conçu de manière respectueuse de l'environnement.

Critères d'attribution

Qualité du partenariat et modalités de coopération

Gestion

- Des dispositions solides sont prévues,
- Les calendriers, les structures de gouvernance, les modalités de collaboration et les responsabilités sont bien définis et réalistes.

Composition

- Le consortium présente une combinaison appropriée d'organisations possédant les compétences nécessaires en rapport avec les objectifs de la proposition et les spécificités du volet,
- Un éventail approprié et diversifié de partenaires non universitaires est inclus dans le consortium

Tâches

- Les rôles et les tâches sont attribués sur la base du savoir-faire, des profils et de l'expérience spécifiques de chaque partenaire.

Collaboration

- Des mécanismes efficaces pour garantir une collaboration, une communication et une résolution des conflits efficaces entre les organisations partenaires et toute autre partie prenante concernée.

Engagement

- La contribution des partenaires du projet est importante, pertinente et complémentaire;
- La proposition démontre la participation, l'engagement et l'appropriation par les partenaires des objectifs et des résultats spécifiques du projet, en particulier par les partenaires issus des pays tiers non associés au programme.

Critères d'attribution

Durabilité, impact et diffusion
des résultats escomptés

Exploitation

- La proposition explique la manière dont les résultats du projet seront utilisés par les partenaires et les autres parties prenantes; la manière dont les effets multiplicateurs seront garantis et fournit des moyens de mesurer l'exploitation pendant la période de financement du projet et au-delà.

Diffusion

- Un plan clair et efficace de diffusion des résultats est esquissé, avec des activités appropriées et leur calendrier, des outils et des canaux pour diffuser efficacement auprès de toutes les parties prenantes concernées et du public au sens large,
- Les modalités de diffusion des résultats **pendant** et **après** la période de financement du projet sont illustrés.

Impact

- Un impact tangible sur ses groupes cibles et les parties prenantes concernées au niveau local, national ou régional est démontré,
- Des mesures, des objectifs et des indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis et d'évaluer les effets escomptés aux niveaux individuel, institutionnel et systémique sont présentés.

Libre accès

- Le matériel, les documents et les médias produits seront librement disponibles et promus au moyen de licences ouvertes et sans restrictions disproportionnées.

Durabilité

- Comment les résultats du projet seront soutenus sur les plans financier et institutionnel,
- Comment l'appropriation locale sera assurée.

Formulaire de candidature

- Partie A

Informations administratives sur les demandeurs

- Partie B

- ✓ Description de l'action (y compris la MCL à insérer!)

- ✓ Tableau budgétaire détaillé (fichier Excel)

- Partie C

Indicateurs de performance clés (IPC)

Ce que l'on recherche...

- Propositions claires et ambitieuses qui répondent aux besoins de vos pays et de vos institutions/EES
- Activités conformes aux priorités générales de l'UE et aux priorités/besoins stratégiques de votre pays
- Des résultats qui feront la différence à plusieurs niveaux: impact, impact, impact !
- Cohérence et efficacité du plan de travail exécuté par une équipe compétente

Comment soumettre une proposition?

- Où?

Les demandes doivent être soumises à travers le portail des possibilités de financement et d'appels d'offres (FTOP) de la Commission européenne:

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>

- Qui?

Les propositions doivent être créées et soumises par la personne de contact de l'organisation coordinatrice.

- Quand?

Publication de l'appel: octobre/novembre 2024

Echéance: février 2025

Il est vivement recommandé aux candidats de soumettre leurs propositions le plus tôt possible et au moins 48 heures avant la date limite de l'appel.

Liens utiles pour préparer votre candidature

- Appel et Guide du programme Erasmus+:

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/erasmus-programme-guide>

- Portail des possibilités de financement/appels d'offres (FTOP):

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/erasmus2027>

- Matrice du cadre logique:

https://www.eacea.ec.europa.eu/erasmus-capacity-building-higher-education-cbhe-2024_en

Activités de promotion CBHE 2024

Journée d'information générale CBHE (en ligne)
organisée par l'EACEA (30/11/2023)

- Séance d'information en ligne: Programme Erasmus + Renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur (europa.eu)

Participation aux journées d'information nationales
Erasmus+ organisées par les AN, les ONE et les PFNE

- <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/contacts/national-agencies>
- Points focaux nationaux Erasmus + | Erasmus + (europa.eu)
- Bureaux nationaux Erasmus + | Erasmus + (europa.eu)

Remerciements

EACEA-EPLUS-CBHE@ec.europa.eu



© Union européenne 2020

Sauf mention contraire, la réutilisation de cette présentation est autorisée en vertu de la licence [CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/). Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'UE, l'autorisation peut devoir être obtenue directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Diapositive xx: élément concerné, source: par exemple [Fotolia.com](https://www.fotolia.com/); Diapositive xx: élément concerné, source: par exemple, [iStock.com](https://www.istock.com/)